

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Département Urbanisme – bureau 31
Monsieur Paul LEMAIRE
Rue du Comte de Flandre, 20
1080 – BRUXELLES

V/Réf : dossier urbanisme 34.045
N/Réf. : AVL/CC/MSJ-2.112/s.396
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Heyvaert, 140/142. Modification de la clôture située à l'arrière de la zone commerciale.

En réponse à votre lettre du 7 août 2006, sous référence, réceptionnée le 9 août, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 23 août 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un bien situé partiellement dans la zone de protection de la maison formant l'angle des rues de Liverpool et Heyvaert et classée comme monument. Elle porte sur la modification du mur de clôture de l'entreprise (commerce de voitures) et le réaménagement de ses accès (modification de l'accès existant et création d'un accès supplémentaire) afin de répondre aux prescriptions d'un nouveau règlement communal en vigueur réclamant le chargement/déchargement de véhicules par les traillers en site propre.

Les interventions consistent à remplacer la grille coulissante existante (8 m de large) par une nouvelle, plus large (10 m) et à percer, une quinzaine de mètres plus loin, une seconde ouverture identique, dotée d'une même grille. Un nouveau système d'éclairage (spots couplés, disposés à intervalles réguliers) est également prévu sur le mur de clôture.

La Commission n'émet aucune remarque sur le projet si ce n'est le manque d'adéquation de l'intervalle séparant les spots avec la structure du mur et l'emplacement des deux entrées. Une meilleure correspondance entre ces différents éléments serait esthétiquement souhaitable.

La Commission invite également le demandeur à profiter de ces travaux pour améliorer l'aspect général du mur de clôture (remise en peinture, homogénéisation, etc.). Dans ce cadre, le dossier fait mention d'un projet de fresque murale. La CRMS n'est pas opposée à cette initiative mais souhaite, étant donné le contexte patrimonial en présence, être informée de ce projet de fresque.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.